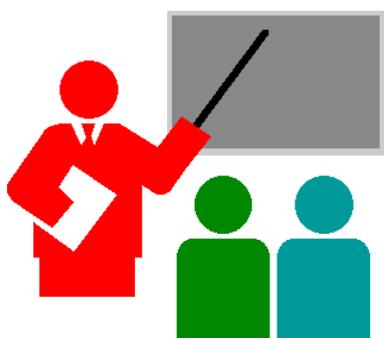


<http://clg-rene-cassin-ouzouer-le-marche.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1846>

Election conseil d'administration et conseil de classe

- Conseil d'administration -



Date de mise en ligne : jeudi 16 septembre 2021

Copyright © Collège René Cassin- Beauce La Romaine - Tous droits réservés

(merci de cliquer sur le titre dans la bannière jaune, au-dessus, pour afficher la totalité de l'article)

Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, le budget et le compte financier de l'établissement ainsi que le règlement intérieur de l'établissement. Il donne notamment son accord sur le programme de l'association sportive, sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections (art. R. 421-20 du code de l'éducation).

Ces deux instances veillent au respect des valeurs et des principes de la République, notamment la laïcité.

Rôle des représentants des parents d'élèves

Dans chaque collège, les représentants des parents d'élèves siègent, délibèrent et votent au conseil d'administration.

Ils répondent aux questions des parents d'élèves et portent leurs demandes au conseil d'administration.

Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux de l'instance dans laquelle il siège. Ces comptes rendus sont diffusés dans les conditions définies à l'article D. 111-9 du code de l'éducation.

Les parents d'élèves élus au conseil d'administration du collège sont membres à part entière de ces instances : ils y ont voix délibérative. Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès du chef d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés (art. D. 111-11 du code de l'éducation).

DOCUMENT A RENDRE AU PP

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION & CONSEILS DE CLASSE 2021/2022

Chers parents,

Il n'y a pas d'association de parents d'élèves au collège René Cassin.

Cependant, il est important que vous, parents, puissiez participer à la vie de l'établissement.

Nous sommes donc à la recherche de parents volontaires pour participer aux conseils de classe (par semestre, donc 2 fois dans l'année) et/ou au Conseil d'Administration du collège (environ 4 réunions/an).

Nous avons besoin de :

[-] au moins 2 représentants parents par conseil de classe (l'un titulaire, l'autre suppléant).

[-] 6 parents d'élèves au Conseil d'Administration (il faut prévoir 6 suppléants).

Les candidatures devront arriver au collège pour le lundi 27 septembre 2021, à 8h00 (elles seront retenues dans l'ordre d'arrivée).

Les enveloppes doivent être remis aux familles pour le vendredi 1er octobre au plus tard (date obligatoire également).

Les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu le vendredi 8 octobre de 8h00 à 12h00 au collège.

Election conseil d'administration et conseil de classe

Nous vous remercions de répondre par le coupon qui vous est distribué si cela vous intéresse...

Merci pour votre participation éventuelle et votre investissement pour la communauté scolaire.

Etes-vous volontaire pour le suivi d'une ou plusieurs classes et si oui laquelle en particulier ? qOUI qNON classe :

Etes-vous volontaire pour participer au Conseil d'Administration (environ 4séances/an) ? qOUI qNON

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse mail : _____

Parent de l'élève : _____ en classe de _____